

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2025

Délibération n° 33-2025
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250328-DAJ-DEC-25-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2025
Publication : 02/04/2025
Votants pour : 28
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIÉ.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Hugues CANTEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE

Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

VALIDATION DE PROJET D'INVESTISSEMENT 2025-MISE A JOUR DE PROJET

Exposé des motifs :

La maison de l'enfant et de la famille est un projet innovant et structurant pour le territoire. Le projet et son plan de financement a été validé lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2023.

Afin de permettre la mise à jour des demandes de subvention et dans la mesure où le plan de financement a évolué, une nouvelle délibération est nécessaire pour mettre à jour le projet de Maison de l'Enfant et de la Famille.

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	258 641,23	ETAT	90 000
EQUIPEMENT	41 329,45	CAF	84 000
		MSA	30 000
		PRET CAF-TAUX 0%	36 000
		AUTO-FINANCEMENT	59 970, 68
TOTAL	299 970,68 €	TOTAL	299 970,68 €

Délibération :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu Le projet et le plan de financement présenté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'évolution du plan de financement relatif à la Maison de l'Enfant et de la Famille.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 27/03/2025,
par M^{me} VAGNER Marie-Lyne, Maire

